



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DIRECTEUR DE LA CAISSE DES ECOLES

SEANCE DU 16 avril 2026

N° 2026.00005

OBJET : Adoption du Budget Primitif 2026 - CDE

<b>DELIBERATION APPROUVEE PAR</b>	<b>14 Voix pour</b>	<b>0 Voix contre</b>	<b>X A l'unanimité</b>
	<b>0 Abstention(s)</b>	<b>0 Non-participation au vote</b>	

L'An deux mille vingt-six le 16 avril à 18 heures 15, le Comité Directeur de la Caisse des Ecoles, dûment convoqué le 09 avril 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Bernadette COLIN.

## **MEMBRES DE DROIT :**

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. Dominique BIJARD, Mme Régine BORIES, Mme Bernadette COLIN, Mme Marion COMBES, Mme Dominique LAUGA-PEYRARD, M. Edouard LEROY, Mme Fatima MUANZA, M. William PETERS,

### **ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :**

M. Yann DUBOSC donne pouvoir à Mme Bernadette COLIN, Mme Isabelle GOUDAL donne pouvoir à M. Dominique BIJARD, Mme Dominique ROUJAS donne pouvoir à Mme Marion COMBES, Mme Nhu TRAN MINH donne pouvoir à M. Edouard LEROY, M. Stéphane WIMMER donne pouvoir à Mme Dominique LAUGA-PEYRARD Mme Sandrine LEPLATRE donne pouvoir à Jérôme STAGLIANO

### **ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :**

Mme Valéry MICHAUX

## **MEMBRES CONSULTATIFS :**

### **ETAIENT PRESENTS**

Mme Amélie RUDMAN, Mme Aude FOULON, M. Jean-Luc PIEZEL, M. Bruno IVORRA  
Mme Sylvie FAVROT, Mme Géraldine MAGET, M. Jérôme STAGLIANO, M. Franck DAVID  
M. Julien CASTRO, Mme Stéphanie POTARD

### **ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES**

Mme Marie-Pierre PONTIER-BURTIN et représentée par Mme VANACKER, Mme Bénédicte MULIER

### **ETAIENT ABSENTS :**

Mme Stéphanie BOURIENNE, Mme Carole LEGENDRE, Mme Marie-Laure BOYER,  
Mme Fanny LAUGT, Mme Cécile LECOMTE, Mme Caroline CHARBONNIER

**Secrétaire** : M. Dominique BIJARD

Les membres de droit présents forment la majorité des Membres du Comité Directeur en exercice, lesquels sont au nombre de 15.

-----

NOTE EXPLICATIVE :

---

**OBJET : Adoption du Budget Primitif 2026 Caisse des écoles.**

Le budget primitif constitue le document budgétaire principal de l'établissement public. Il prévoit et autorise l'ensemble des dépenses et des recettes pour l'exercice 2026.

Il est soumis à l'approbation du comité directeur de la Caisse des écoles de Bussy-Saint-Georges et doit être voté en équilibre réel.

Il est demandé au comité directeur d'adopter le budget primitif 2026, présenté en équilibre en dépenses et en recettes.

PROJET DE DELIBERATION :

---

VU le Code Général des Collectivités Territoriales les articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1,

VU les articles L.2312-1 à L.2312-3 du même code relatif au vote du budget primitif,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU le projet de Budget Primitif 2026,

VU la délibération en date du 7 avril 2026 prenant acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2026,

VU la délibération adoptée lors de la présente séance relative à l'affectation des résultats de l'exercice 2025,

LE COMITE DIRECTEUR,

VU l'exposé ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

Article 1 :

d'ADOPTER le budget primitif 2026 de la Caisse des écoles de Bussy-Saint-Georges par chapitre, en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Article 2 :

d'APPROUVER le budget primitif 2026, qui s'équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	339 515,40 €	355 390,00 €
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	15 874,60 €	- €
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>355 390,00 €</b>	<b>355 390,00 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
	<b>ANNEE 2026</b>	
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	21 415,38 €	14 246,12 €
RESTE A REALISER	4 083,62 €	- €
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE		11 252,88 €
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>25 499,00 €</b>	<b>25 499,00 €</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>380 889,00 €</b>	<b>380 889,00 €</b>

Article 3 :

d'APPROUVER les subventions selon annexe du budget (IV B8) pour un montant de 33 846 euros,

SUBVENTIONS ECOLES 2026								
ECOLES	projet pédagogique		Décennie		Subvention 5€		Classe de découverte	
	mater	élém	mater	élém	mater	élém	mater	élém
LES VIOLENNES	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	340,00 €	590,00 €		
CLOS ST GEORGES	500,00 €	500,00 €			245,00 €	520,00 €		5 600,00 €
ANTOINE GIROUST	500,00 €				390,00 €	740,00 €		
JEAN DE LA FONTAINE	500,00 €	500,00 €			715,00 €	1 115,00 €		
CHARLES PERRAULT	500,00 €				355,00 €	705,00 €		
LOUIS BRAILLE	500,00 €	500,00 €			725,00 €	1 135,00 €		
LOUIS GUIBERT	500,00 €	500,00 €			575,00 €	1 260,00 €		
JULES VERNE	500,00 €	500,00 €			725,00 €	1 125,00 €		
GEORGE SAND	500,00 €	500,00 €			501,00 €	899,00 €		
JACQUES CHIRAC	500,00 €	500,00 €			735,00 €	1 290,00 €		
SIMONE VEIL	500,00 €	500,00 €			890,00 €	1 135,00 €		
ARNAUD BELTRAME					230,00 €	306,00 €		
<b>Total</b>	<b>5 500,00 €</b>	<b>4 500,00 €</b>	<b>500,00 €</b>	<b>500,00 €</b>	<b>6 426,00 €</b>	<b>10 820,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 600,00 €</b>

Article 4 :

d'AUTORISER le président à procéder à l'exécution du budget.

La Vice-Présidente,



**Bernadette COLIN**

**REÇU EN PREFECTURE**

Le 21 avril 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

99\_DE-077-267707446-20260416-D0420260000510